

Parcoursup, plan Etudiants, sélection à l'entrée de l'université : Refusons d'appliquer la réforme

La loi relative « à l'orientation et à la réussite des étudiants » met en place la sélection à l'entrée de l'université, au mépris du droit à l'éducation. Mobilisons-nous contre cette réforme et celles qui l'accompagnent : réforme du lycée et du bac, baisse des moyens... Combattons-les par la grève, dans la rue, mais aussi dans nos établissements, pour ne pas nous faire les complices d'un tri social généralisé. Refusons des procédures qui font peser sur nous une charge de travail considérable qui ne correspond pas à nos missions, au détriment des élèves et des futur-e-s étudiant-e-s. SUD éducation appelle les personnels des lycées et des universités, individuellement et plus encore collectivement, à refuser d'appliquer la réforme.

Dans les lycées

Ce qui nous est demandé sur les « fiches avenir » adressées aux établissements d'enseignement supérieur *via* Parcoursup :

Les professeur-e-s principaux sont supposé-e-s remplir des « éléments d'appréciation » des élèves sur des compétences y compris extra-scolaires (« engagement, esprit d'initiative »). Ces « éléments d'appréciation » seront communs à tous les vœux de chaque élève.

La direction est supposée donner, après consultation du conseil de classe du deuxième trimestre de terminale, une appréciation générale et un avis sur chaque vœu sur deux points : la « cohérence du vœu formulé avec le projet de formation motivé » et la « capacité à réussir » dans la filière.

Les conseils de classe seraient alors essentiellement consacrés à cette évaluation des projets d'orientation des élèves, au détriment de leur mission d'accompagnement de ces dernier-e-s à quelques mois du baccalauréat. Quels que soient les choix d'orientation des élèves, être leur enseignant-e pendant une année ne nous donne ni la compétence pour prédire leur capacité à réussir, ni un droit de regard sur leur avenir.

SUD éducation appelle à ne pas remplir les « fiches avenir », ou à y indiquer automatiquement les mentions les plus favorables pour tous les items :

Éléments d'appréciation : mention « très satisfaisante » partout.

Appréciation générale : une phrase type telle que « Par ce vœu l'élève a exprimé sa motivation à réussir dans la filière ».

Cohérence du vœu : « très cohérent » pour tous les vœux

Capacité à réussir : « très satisfaisante » pour tous les vœux

Dans les Universités

Ce qui nous est demandé :

Les enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs titulaires sont supposé-e-s effectuer le classement des candidat-e-s à chaque filière sur Parcoursup, soit :

- Définir des critères de classement des dossiers pour qu'ils soient triés par des algorithmes.
- Analyser et classer les dossiers reçus.

C'est bien la sélection des étudiant-e-s à l'entrée de l'université qui est instaurée, puisque les places seront attribuées en fonction de ce classement et dans la limite de capacités d'accueil prédéfinies.

SUD éducation appelle à ne pas élaborer de critères de sélection et à ne pas participer à l'analyse et au classement des candidatures reçues.

Rappelons que les enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses qui exercent des responsabilités administratives n'ont pas de pouvoir hiérarchique sur leurs pairs et ne peuvent donc les contraindre à effectuer ce classement. Il suffit pour répondre aux pressions éventuelles de faire valoir son attribution ou tableau de service pour l'année universitaire en cours, qui ne comporte pas cette tâche de classement des dossiers.

Construisons le rapport de forces : sabotons la sélection des lycéen-ne-s et des étudiant-e-s. Pour une université ouverte à toutes et tous, revendiquons collectivement la création des places correspondant à tous les premiers vœux des étudiant-e-s.

Fédération SUD éducation

Réformes Blanquer : un lycée « à la carte » et un bac maison au service du tri social

La fédération SUD éducation a pris connaissance des annonces faites le 14 février par le Ministre de l'éducation nationale concernant la réforme du bac et du lycée.



Les annonces restent sur certains points très floues. Beaucoup des propositions du rapport Mathiot semblent n'avoir pas été retenues, au terme d'un processus dont on peut se demander à quoi il aura servi sinon à donner l'illusion de la concertation. Car les grandes options définies avant même ce rapport par E. Macron et J-M. Blanquer sont confirmées.

Un lycée « à la carte »

La fin des séries actuelles est confirmée pour la voie générale, au profit d'un lycée "à la carte" comprenant une trentaine de parcours liés à des "spécialités" (les lycées ne proposeront donc pas tous les mêmes spécialités). L'élève devient l'auto-entrepreneur de sa scolarité, toujours davantage responsable individuellement de ses choix, de ses « réussites » ou de ses « échecs ». SUD éducation s'inquiète des volumes horaires prévus : il est difficile de ne pas voir les économies qui motivent ces choix.

⇒ Ce projet s'inscrit pleinement dans le cadre néolibéral des politiques du gouvernement.

Un bac "maison"

L'extension du contrôle continu et la mise en place de partiels corrigés par les enseignant-e-s de l'établissement (pour les matières du socle commun à hauteur de 40% de la note finale) contribuent à localiser le bac, vers des bacs « maison » dépendant de l'établissement, cassant ainsi sa valeur nationale. Cela s'inscrit dans le vaste projet de mettre fin aux diplômes, aux qualifications et aux garanties collectives.

⇒ Cette réforme entraînera encore davantage d'inégalités entre les établissements.

Une réforme au service du tri social

Cette réforme est celle de l'adaptation du lycée et du bac aux exigences de la sélection généralisée pour l'accès aux études supérieures via Parcoursup. Les parcours du lycée correspondront aux attendus définis par chaque filière post-bac. Les élèves ne possédant pas l'ensemble des codes seront encore moins en mesure d'appréhender les parcours alors que les élèves dont le milieu socio-culturel le permettra sauront choisir les parcours les plus valorisants.

⇒ Cette réforme se fera donc au détriment des élèves des classes populaires.

Pour SUD éducation, l'heure est à la lutte pour le retrait des réformes du baccalauréat, du lycée et de l'accès aux études supérieures, qui forment un tout sinistrement cohérent.

Les revendications de SUD pour un lycée égalitaire

Dans l'immédiat, SUD éducation revendique le maintien du cadre national du baccalauréat, qui doit rester le premier grade universitaire, contre toute tentative de localisation. Nous refusons toute hiérarchisation entre les disciplines par une différenciation entre celles qui donneront lieu à examen terminal ou non. Nous défendons le droit à l'anonymat des élèves pour les épreuves certificatives.

Pour favoriser l'égalité du droit à l'éducation, la réduction des effectifs par classe et la mise en place de dédoublements systématiques sont des exigences essentielles, à l'opposé de la politique d'austérité, de suppression de postes et d'autonomie des établissements.

Plus la scolarité est commune, moins elle est inégalitaire : SUD éducation inscrit son combat dans la perspective de l'abolition du système hiérarchisé actuel qui fonctionne sur un modèle d'orientation et de sélection des élèves. Nous portons un projet de lycée unique polytechnique, avec un enseignement qui garantisse à tou-te-s les élèves l'appropriation de tous les types de savoirs – qu'ils soient manuels, techniques, artistiques ou théoriques – reposant sur des pratiques pédagogiques coopératives et émancipatrices.

Dans le 1^{er} degré aussi, mobilisons-nous !

CP et CE1 à 12 à moyens constants, cartes scolaires

La mise en œuvre des CP et CE1 à 12 en REP+ et des CP à 12 en REP à la prochaine rentrée sans créer les postes correspondants risque de perturber grandement la rentrée des classes dans le premier degré en septembre 2018.

Mouvement du PDMQC supprimé-e-s

22 1968
mars 2018
On remet ça ?

En effet, pour fournir les enseignant-e-s nécessaires dans ces classes, dans de nombreux départements, ce sont des titulaires brigades (remplaçant-e-s dans le premier degré qui sont pourtant déjà en nombre notoirement insuffisant) et des PDMQDC (plus de maîtres que de classes) qui seront déplacé-e-s. Leurs postes seront supprimés pour la plupart.

Pas d'ouverture de postes aux concours

Par ailleurs, le nombre de poste au concours apparaît insuffisant, car l'augmentation est bien trop faible pour couvrir les besoins d'ouvertures de ces postes. Comme nous l'avons déjà annoncé dans nos précédents communiqués, le ministère ne se donne pas les moyens de sa politique.

Conséquence : fermetures de classes

La conséquence directe est visible dans les publications des cartes scolaires dans les départements : de nombreuses fermetures de classe sont annoncées. C'est même pire : certains départements manqueront de postes de titulaires à la rentrée.

Recours accru aux personnels précaires

Il est évident que les rectorats devront avoir recours à des personnels précaires et peu voire pas formé-e-s pour assurer la présence d'un-e enseignant-e devant chaque classe et des remplaçant-e-s nécessaire tout au long de l'année. Nous appelons les personnels à se réunir et à se mobiliser contre les dégradations des conditions de travail que ces mesures provoquent.

Nous appelons les personnels à se mobiliser dès la reprise et à se mettre en grève, à manifester et à se réunir en assemblées générales notamment le 22 mars, jour de grève dans toute la fonction publique contre la casse du service public.

Mobilisation 1^{er} degré réussie le 20 février en Loire-Atlantique

A l'appel de SUD éducation, de la FSU et de la CGT éduc'action 500 personnes se sont rassemblées devant l'Inspection d'Académie pour protester contre les classes surchargées et les fermetures de classes (70 fermetures sont programmées par l'administration) dans le 1^{er} degré le 20 février. Le rassemblement est ensuite parti en cortège jusqu'à la préfecture où une délégation était reçue.

Dans un contexte où de très nombreux - nombreuses collègues sont déjà en difficulté ou en souffrance, les classes trop chargées en nombre d'élèves, le nombre de postes de maîtres surnuméraires en baisse constante, les postes de remplaçants et les postes Rased insuffisants, la dotation budgétaire annoncée par le recteur pour la Loire-Atlantique (67 postes dont 33 pris sur la dotation des autres départements de l'Académie) va encore dégrader les conditions de travail des enseignant-es et des élèves l'an prochain.

Appel intersyndical pour exiger :

- Une nouvelle dotation en postes à la hauteur des besoins pour la Loire-Atlantique !
- De ne fermer aucune classe et d'ouvrir quand ces seuils sont atteints ;
- De créer des postes de maîtres surnuméraires dans toutes les écoles ;
- De créer les moyens RASED nécessaires à la prise en charge des élèves en difficulté ;
- De créer des postes ASH (ULIS ou établissements) pour accueillir les élèves en situation de handicap dont les familles le demandent ;
- Mettre en place des formations initiale et continue à la hauteur des besoins professionnels des enseignant-es.

Cap au SUD

Bulletin d'information
de SUD éducation Loire-Atlantique

n°88

➤ A RENVoyer A SUD ÉDUCATION

Adhésion

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Post : Ville :

Tél :

E-mail :

Etablissement d'exercice :

Fonction (certifié, instit, Atoss...) :

A, le.....

Signature :

Renvoyer à SUD éducation 44 :

La cotisation (voir grille ci-dessous) peut être fractionnée en 1, 2 ou 3 versements. Faire autant de chèques que de versements. Ils seront encaissés à trois mois d'intervalle.

Sommaire

- P. 1 Parcoursup, plan Etudiants, sélection...
- P. 2 Réformes Blanquer : lycée, bac ... au service du tri social.
- P. 3 Dans le 1^{er} degré aussi, mobilisons-nous !
- P. 4 Nous contacter, adhérer.

Encart : Ensemble contre les discriminations LGBTphobes de l'école à l'université.

Salaire mensuel	Cotisation annuelle	Cotis en 2 fois	Cotis en 3 fois
- de 600 €	10 €	5,00 €	3,30 €
+ de 600 €	15 €	7,50 €	5,00 €
+ de 700 €	27 €	13,50 €	9,00 €
+ de 800 €	39 €	19,50 €	13,00 €
+ de 900 €	51 €	25,50 €	17,00 €
+ de 1 000 €	63 €	31,50 €	21,00 €
+ de 1 100 €	75 €	37,50 €	25,00 €
+ de 1 200 €	87 €	43,50 €	29,00 €
+ de 1 300 €	99 €	49,50 €	33,00 €
+ de 1 400 €	111 €	55,50 €	37,00 €
+ de 1 500 €	123 €	61,50 €	41,00 €
+ de 1 600 €	135 €	67,50 €	45,00 €
+ de 1 700 €	147 €	73,50 €	49,00 €
+ de 1 800 €	162 €	81,00 €	54,00 €
+ de 1 900 €	174 €	87,00 €	58,00 €
+ de 2 000 €	189 €	94,50 €	63,00 €
+ de 2 100 €	204 €	102,00 €	68,00 €
+ de 2 200 €	219 €	109,50 €	73,00 €
+ de 2 300 €	234 €	117,00 €	78,00 €
+ de 2 400 €	252 €	126,00 €	84,00 €
+ de 2 500 €	270 €	135,00 €	90,00 €
+ de 2 600 €	291 €	145,50 €	97,00 €
+ de 2 800 €	315 €	157,50 €	105,00 €
+ de 3 000 €	342 €	171,00 €	114,00 €

Imprimé par nos soins.

Directrice de la publication : Louise Gury

Prix : 2 euros - Abonnement : 15 euros

CPPAP : N° 0522 S 05289 - ISSN : N° 1276-1834

Cap au SUD

Nantes Eraudière

9 rue Jeanne d'Arc
44000 Nantes

P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Ecrire pour Cap au SUD

Tous les adhérent-e-s de SUD Education Loire-Atlantique sont invité-e-s à proposer des articles pour leur bulletin syndical.

➤ SUD Éducation Loire-Atlantique

9 rue Jeanne d'Arc - 44000 Nantes

Tél : 02 53 45 46 38

Mail : sudeduc44@numericable.fr

Site : <http://sudeduc44.free.fr>

Permanences à Nantes :

- jeudi et vendredi

- horaires : 9h - 12h 30 et 14h-16h